

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 258

14 avril 1999

SOMMAIRE

A.C.C., Air Clim Confort S.A., Steinfort . . .	page 12360	ING International Currency Management Fund, Sicav	12358
(La) Cascina, S.à r.l., Dudelange	12370	Inter-Jeans, S.à r.l., Rumelange	12359
C.I.P.O., Comité International des Prestiges d'Or S.A., Luxembourg	12360	International Private Holding S.A., Luxbg	12360, 12361
Europolitan Investment Corporation S.A.H., Lu- xembourg	12342, 12344	Investitori Associati S.A., Luxembourg	12362
F.A.G. S.A., Luxembourg	12340, 12342	Investitori Associati II S.A., Luxembourg . .	12362, 12363
Feg S.A., Luxembourg	12345, 12347	I.T.G. (Luxembourg) S.A., Luxembourg	12363
Fin.E.A. Financière S.A., Luxembourg . . .	12348, 12349	ITW SP Europe, S.à r.l., Luxembourg . . .	12364, 12365
Finlobo S.A.H., Luxembourg	12342	Ivory Corporation S.A., Luxembourg	12368
Finstrat International S.A.	12340	Joppe, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12369
Fontana Luigi S.A., Luxembourg	12354, 12355	Kaeler-Stuff, S.à r.l., Kayl	12361
Frasi Investment S.A.	12347	KB Lux Interequity, Luxembourg	12370
Gallica Real Estate S.A., Luxembourg . . .	12338, 12339	KB Lux-Luxinvest, Sicav, Luxembourg . . .	12370, 12371
Garage Dos Santos, S.à r.l., Walferdange	12338	Kolynos S.A., Luxembourg	12370
Generaltour S.A., Luxembourg	12339	KTL, Kredietrust Luxembourg S.A., Luxembourg	12370
Gesondheetsbäckerei Lanners, S.à r.l., Esch-sur- Alzette	12339	Lada Holding S.A., Luxembourg	12365, 12368
Global One Communications S.A., Howald	12349, 12352	L.C.I., S.à r.l., Cruchten	12377
Global One Communications Services S.A., Lu- xembourg	12353	LDC S.A., Luxembourg	12371, 12372
Godfroy & Associés S.A., Luxembourg	12340	Liman S.A., Luxembourg	12361
Hermes, S.à r.l., Lorentzweiler	12340	Lion-Belgium, Sicav, Luxembourg	12372, 12374, 12375
Hifi-Participations S.A., Luxembourg	12344, 12345	L M International Finance S.A., Luxembg	12375, 12377
Hoscheid Michel S.A., Eischen	12349	Lorlux-Inter, S.à r.l., Tétange	12377
Hydrogen Investment Holding S.A., Luxbg	12356, 12357	Lottolux S.A., Luxembourg	12380
I.B. Lux Informatique S.A., Luxembourg	12339	Luxembourg Congrès S.A., Luxembourg	12377
Idem Intérim, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12357	Luxprivilège Conseil S.A., Luxembourg	12379
Igloo d'Or, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12358	Luxtecma Service S.A., Luxembourg	12380
IMH S.A., Luxembourg	12352, 12353	Maison Moderne, S.à r.l., Luxembourg	12379
Immembourg S.A., Luxembourg	12357	Marques Alimentation, S.à r.l., Rumelange	12379
Immobilia, S.à r.l., Howald	12358	(La) Maschera, S.à r.l., Dudelange	12375
Immobilière Rivoli S.A., Luxembourg	12359	Metalogic, S.à r.l., Rollingen/Mersch	12381
Immofonds, S.à r.l., Howald	12360	Metal Service S.A., Bettange-sur-Mess	12381
Immoprom S.A., Luxembourg	12358, 12359	Metarex S.A., Luxembourg	12383
Immo Service Grevenmacher, S.à r.l., Grevenma- cher	12358	Michael Investments S.A., Luxembourg . .	12381, 12383
		Miwa Real Estates, S.à r.l., Luxembourg	12384
		Monte Cristo, S.à r.l., Soleuvre	12384
		Morena S.A., Luxembourg	12384
		Palutra S.A., Luxembourg	12383
		(La) Tourette S.A., Luxembourg	12378, 12379

GARAGE DOS SANTOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 30-32, rue de Diekirch.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 1997, ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 1997, enregistrés à Mersch, le 25 janvier 1999, vol. 124, fol. 36, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange, 6 janvier 1999.

G. Dos Santos
Gérant

(06522/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

GALLICA REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 46.692.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GALLICA REAL ESTATE S.A., R. C. B n° 46.692, avec siège social à Luxembourg.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 janvier 1994, publié au Mémorial, Série C n° 197 du 19 mai 1994. Aucune modification des statuts n'a eu lieu depuis.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg. Madame la Présidente nomme comme secrétaire Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Gaby Schneider, employée privée, demeurant à Luxembourg et Mademoiselle Christine Altenhoven, employée privée, demeurant à Kleinbettingen.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représenté, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 5.700.000,- LUF, pour le porter à 6.950.000,- LUF par l'incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible de 5.700.000,- LUF que THE GUIDO SEVERGNINI TRUST détient envers la Société GALLICA REAL ESTATE S.A. et émission de 5.700 nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune;

2. Réduction du capital social à concurrence de 2.900.000,- LUF par absorption des pertes reportées, pour le porter à 4.050.000,- LUF et par l'annulation de 2.900 actions;

3. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les décisions sub 1 et 2;

4. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions sept cent mille francs luxembourgeois (5.700.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à six millions neuf cent cinquante mille francs luxembourgeois (6.950.000,- LUF), par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible de 5.700.000,- LUF que l'actionnaire THE GUIDO SEVERGNINI TRUST détient envers la Société GALLICA REAL ESTATE S.A.

En contrepartie de cette incorporation, il est émis cinq mille sept cents (5.700) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel. La réalité de la valeur de l'apport en nature a été prouvé au notaire instrumentant par un rapport en date du 28 décembre 1998 du réviseur d'entreprises Monsieur Marc Lamesch de la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, B.P. 410, L-2014 Luxembourg, inscrit à l'Ordre des Réviseurs d'Entreprise du Grand-Duché de Luxembourg, qui indique dans ses conclusions ce qui suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 5.700 actions de LUF 1.000,- chacune, totalisant LUF 5.700.000,- à condition que cette augmentation de capital soit immédiatement suivie d'une réduction de capital par absorption des pertes subies pour un montant de LUF 2.900.000,- de façon que le résultat final de l'opération envisagée ait pour conséquence que le capital social soit égal à LUF 4.050.000,-.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de deux millions neuf cent mille francs luxembourgeois (2.900.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de six millions neuf cent cinquante mille francs luxem-

bourgeois (6.950.000,- LUF) à quatre millions cinquante mille francs luxembourgeois (4.050.000,- LUF), par l'absorption des pertes reportées à due concurrence et par l'annulation de 2.900 actions.

La réalité des pertes a été prouvée au notaire instrumentant par une situation intermédiaire au 21 décembre 1998, lequel bilan après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne instruction au conseil d'administration de procéder à l'annulation de deux mille neuf cents (2.900) actions, proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq, alinéa un, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à quatre millions cinquante mille francs luxembourgeois (4.050.000,- LUF), représenté par quatre mille cinquante (4.050) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 16.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Schaeffer, D. Martin, G. Schneider, C. Altenhoven, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 1999, vol. 114S, fol. 16, case 3. – Reçu 57.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(06520/230/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

GALLICA REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 46.692.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1442 du 31 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

A. Schwachtgen.

(06521/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

GENERALTOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 1999, vol. 312, fol. 13, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1999.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(06525/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

GESONDHEETSBAECKEREI LANNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 1999, vol. 312, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1999.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(06526/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

I.B. LUX INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 13, rue Robert Stumper.

R. C. Luxembourg B 31.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 21, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour I.B. LUX INFORMATIQUE S.A.

(06539/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

FINSTRAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Rapport de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 6 octobre 1994 à 11.00 heures
au siège social de la société

Se sont réunis:

1. Madame Anique Klein, demeurant à Luxembourg
2. Monsieur Michel Klein, demeurant à Luxembourg
3. Monsieur Michel Bourkel, demeurant à Luxembourg
4. Madame Dorothee Bourkel, absente.

En conformité des articles neuf et douze des statuts ainsi que de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 octobre 1994, le conseil d'administration nomme à l'unanimité des voix Monsieur Michel Bourkel, prénommé, comme administrateur-délégué avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature pour tous les actes de la gestion journalière et le nomme président du conseil d'administration.

A. Klein M. Klein M. Bourkel

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1999, vol. 514, fol. 103, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06514/766/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

GODFROY & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 62.357.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 1999, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Nico Bindels, démissionnaire, Monsieur Tom Beiler, architecte diplômé demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 25, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06530/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

HERMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lorentzweiler.
R. C. Luxembourg B 50.996.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

J. Hermes
Gérant

(06533/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

F.A.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 65.317.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt janvier.

Par-devant nous Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Les actionnaires de F.A.G. S.A., avec siège social à Luxembourg-Ville, R. C. Luxembourg N° B 65.317, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire soussigné en date du 29 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 700 du 29 septembre 1998,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures et est présidée par Maître Tessa Stocklausen, avocat, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Peggy Olinger, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Maître François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

La présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de FRF 2.900.000,- (deux millions neuf cent mille francs français) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Renoncement de la société à son statut fiscal de société holding régie par la loi du 31 juillet 1929 avec effet au 1^{er} janvier 1999;

2. Modification statutaire subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou par toute autre manière, d'actions, d'obligations et tous autres titres de quelque nature, et la propriété, l'administration, le développement et la surveillance de son portefeuille.

La société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale à Luxembourg ou à l'étranger et peut lui prêter toute sorte d'assistance par la voie de prêts, garanties ou d'une autre manière.

Par ailleurs la société a pour objet l'acquisition, la vente et la gestion d'immeubles.

La société est autorisée à contracter des emprunts de toute sorte et peut également procéder à l'émission d'obligations ou de reconnaissances de dettes.

D'une manière générale, la société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération qui pourrait être dans l'intérêt de l'accomplissement de son objet social.»

3. Modification de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se remettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société pour la transformer en société anonyme, n'ayant pas le statut fiscal de société holding régie par la loi du 31 juillet 1929 et ce à compter du 1^{er} janvier 1999.

Deuxième résolution

En application de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou par toute autre manière, d'actions, d'obligations et tous autres titres de quelque nature, et la propriété, l'administration, le développement et la surveillance de son portefeuille.

La société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale à Luxembourg ou à l'étranger et peut lui prêter toute sorte d'assistance par la voie de prêts, garanties ou d'une autre manière.

Par ailleurs la société a pour objet l'acquisition, la vente et la gestion d'immeubles.

La société est autorisée à contracter des emprunts de toute sorte et peut également procéder à l'émission d'obligations ou de reconnaissances de dettes.

D'une manière générale, la société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération qui pourrait être dans l'intérêt de l'accomplissement de son objet social.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer toute référence à la loi du 31 juillet 1929 dans l'article 17.- des statuts qui aura dès lors la teneur suivante:

«**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se remettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Frais, évaluation

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises par la présente assemblée, est évalué à LUF 45.000,- (quarante-cinq mille francs luxembourgeois).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la présidente a clôturé l'assemblée à 9.45 heures.

Dont procès-verbal, fait et dressé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: T. Stocklausen, P. Olinger, F. Brouxel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 114S, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 janvier 1999.

T. Metzler.

(06503/222/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

F.A.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 65.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 janvier 1999.

T. Metzler.

(06504/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

FINLOBO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.845.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

(06513/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

EUROPOLITAN INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 17.856.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirtieth of December.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPOLITAN INVESTMENT CORPORATION, a société anonyme holding, having its registered office in L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, R. C. Luxembourg B 17.856, incorporated by deed of the Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on November 11th, 1980, published in the Mémorial C, number 292 of December 16th 1980. The Articles of Incorporation have been amended by deed of said notary Francis Kessler, on August 6th, 1986, published in the Mémorial C, number 315 of November 11th, 1986.

The meeting began and was presided by Mr Alexis Kamarowsky, company director, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mr Jean-Marc Debaty, company director, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Yvan Vlaeminck, employee, residing in Nassogne (Belgium).

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital by incorporation of an amount of 9,330,000.- USD from the retained profits to the share capital, in order to raise it from its present amount of 670,000.- USD to 10,000,000.- USD by the creation and issuance of 9,330 new shares with a par value of 1,000.- USD each.

Attribution of the 9,330 new shares to the former shareholders in proportion to their existing shareholding.

2) Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect item 1) of the agenda.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

III. It appears from the attendance list that all the six hundred and seventy (670) shares, representing the whole share capital of six hundred and seventy thousand US dollars (670,000.- USD) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously.

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital by an amount of nine million three hundred and thirty thousand US dollars (9,330,000.- USD) so as to raise it from its present amount of six hundred and seventy thousand US dollars (670,000.- USD) to an amount of ten million US dollars (10,000,000.- USD), by the creation and the issuance of nine thousand three hundred and thirty (9,330) new shares with a par value of one thousand US dollars (1,000.- USD) each.

Subscription and payment

These nine thousand three hundred and thirty (9,330) new shares have been allocated to the shareholders shown on the attendance list, in proportion to their existing shareholding and paid up by incorporation of an amount of nine million three hundred and thirty thousand US dollars (9,330,000.- USD) from the retained profits to the share capital.

Proof of the existence of said profits has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, by production of a balance sheet as of September 30th, 1998.

Second resolution

The general meeting decides to amend Article 5 of the Articles of Incorporation in order to put it in accordance with the foregoing increase of capital, to be read as follows:

«**Art. 5.** The registered share capital of the corporation is fixed at ten million US dollars (10,000,000.- USD), divided into ten thousand (10,000) shares of one thousand US dollars (1,000.- USD) each, entirely paid up.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form, whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the foregoing increase of capital are estimated at approximately 175,000.- LUF.

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by their names, Christian names, civil status and residences the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EUROPOLITAN INVESTMENT CORPORATION, ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.856, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 novembre 1980, publié au Mémorial C, numéro 292 du 16 décembre 1980. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Francis Kessler, en date du 6 août 1986, publié au Mémorial C, numéro 315 du 11 novembre 1986.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yvan Vlaeminck, employé privé, demeurant à Nassogne (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social moyennant incorporation d'un montant de 9.330.000,- USD à prélever sur les bénéfices reportés, pour porter le capital social de son montant actuel de 670.000,- USD à 10.000.000,- USD, par la création et l'émission de 9.330 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- USD chacune.

Attribution des 9.330 actions nouvelles aux anciens actionnaires au prorata de leur actionariat.

2) Modification de l'article 5 des statuts, pour le mettre en concordance avec le point 1) de l'ordre du jour.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les six cent soixante-dix (670) actions, représentant l'intégralité du capital social de six cent soixante-dix mille dollars US (670.000,- USD) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf millions trois cent trente mille dollars US (9.330.000,- USD), pour le porter de son montant actuel de six cent soixante-dix mille dollars US (670.000,- USD) à dix millions de dollars US (10.000.000,- USD), par la création et l'émission de neuf mille trois cent trente (9.330) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) chacune.

Souscription et libération

Ces neuf mille trois cent trente (9.330) actions nouvelles ont été attribuées aux anciens actionnaires, tels qu'ils sont indiqués sur la liste de présence, au prorata de leur actionariat et ont été libérées moyennant incorporation au capital social d'un montant de neuf millions trois cent trente mille dollars US (9.330.000,- USD) prélevé des bénéfices reportés.

La preuve de l'existence desdits bénéfices a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, moyennant production d'un bilan arrêté au 30 septembre 1998.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix millions de dollars US (10.000.000,- USD), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) chacune, entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 175.000,- LUF. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Kamarowsky, J.-M. Debaty, Y. Vlaeminck, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 81, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1999.

P. Frieders.

(06500/212/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

EUROPOLITAN INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 17.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1999.

P. Frieders.

(06501/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

HIFI-PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 42.749.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HIFI-PARTICIPATIONS, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie R C Luxembourg section B numéro 42.749, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 178 du 23 avril 1993, avec un capital social de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Isabelle Balon, employée privée, demeurant à Buschdorf.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification avec effet au 1^{er} janvier 1999 de l'article 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés de capitaux luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.»

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société n'exercera d'autres activités que celles permises par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier avec effet au 1^{er} janvier 1999 l'article 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés de capitaux luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société n'exercera d'autres activités que celles permises par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trente mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Thill, I. Balon, M.-J. Leiten, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 1999, vol. 505, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 janvier 1999.

J. Seckler.

(06534/231/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

HIFI-PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 42.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 janvier 1999.

J. Seckler.

(06535/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

FEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.700.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FEG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47.700, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 364 du 28 septembre 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 183 du 12 avril 1997.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à B-Arlon,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Grandjean, employé privé, demeurant à B-Arlon.
Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent millions de liras italiennes (500.000.000,- ITL), pour le porter de son montant actuel de deux milliards de liras italiennes (2.000.000.000,- ITL) à deux milliards cinq cent millions de liras italiennes (2.500.000.000,- ITL), par la création et l'émission de cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL), émises avec une prime d'émission de huit mille liras italiennes (8.000,- ITL) par action, et à libérer à concurrence de 100 % par tous les actionnaires par des versements en espèces.

- Nomination de Monsieur Guy Glesener, Conseiller Juridique, demeurant à Luxembourg, 133, avenue Pasteur, au poste d'administrateur du groupe «B», le nombre des administrateurs passe de 3 à 4.

- Modification de l'article 7 des statuts qui aura la teneur suivante:

«La société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur du Groupe A et d'un administrateur du Groupe B. Toutefois les administrateurs du Groupe B pourront engager la société par leur seule signature pour toutes opérations en relation avec les administrations luxembourgeoises comme Taxe d'Abonnement, Enregistrement, Memorial, en général pour régler tous les frais de gestion au Grand-Duché de Luxembourg pour le bon fonctionnement de la Société.»

- Modification subséquente des articles 5 et 7 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent millions de liras italiennes (500.000.000,- ITL), pour le porter de son montant actuel de deux milliards de liras italiennes (2.000.000.000,- ITL) à deux milliards cinq cent millions de liras italiennes (2.500.000.000,- ITL), par la création de cinquante mille (50.000) actions nouvelles de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, émises avec une prime d'émission de huit mille liras italiennes (8.000,- ITL) par action, soit avec une prime d'émission totale de quatre cent millions de liras italiennes (400.000.000,- ITL).

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les cinquante mille (50.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même comme suit:

- | | |
|--|--------|
| 1) SOCIETA SEMPLICE QUETZAL, avec siège social à I-10121 Torino, Corso Re Umberto I,
ici représentée par Monsieur David Grandjean, préqualifié,
en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 28 décembre 1998, dix mille actions | 10.000 |
| 2) SOCIETA SEMPLICE LUXOR, avec siège social à I-10121 Torino,
ici représentée par Madame Nicole Henoumont, préqualifiée,
en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 19 décembre 1998, vingt-cinq mille actions | 25.000 |
| 3) BLESSINGS INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri,
ici représentée par Madame Nicole Henoumont, préqualifiée,
en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 28 décembre 1998, quinze mille actions | 15.000 |

Le dernier actionnaire renonce à son droit de souscription préférentiel.

Les cinquante mille (50.000) actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme totale de neuf cent millions de liras italiennes (900.000.000,- ITL), faisant cinq cent millions de liras italiennes (500.000.000,- ITL) pour le capital et quatre cent millions de liras italiennes (400.000.000,- ITL) pour la prime d'émission, se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux milliards cinq cent millions de liras italiennes (2.500.000.000,- ITL), représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7. Paragraphe 4.** La société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur du Groupe A et d'un administrateur du Groupe B. Toutefois les administrateurs du Groupe B pourront engager la société par leur seule signature pour toutes opérations en relation avec les Administrations luxembourgeoises comme Taxe d'Abonnement, Enregistrement, Mémorial, en général pour régler tous les frais de gestion au Grand-Duché de Luxembourg pour le bon fonctionnement de la Société.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Guy Glesener, Conseiller Juridique, demeurant à Luxembourg, 133, avenue Pasteur au poste d'administrateur du groupe «B».

Le nombre des administrateurs passe de 3 à 4.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (280.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Henoumont, T. Dahm, D. Grandjean, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 30, case 6. – Reçu 187.515 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

F. Baden.

(06506/200/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

FEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

F. Baden.

(06507/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

FRASI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 27.876.

La FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG décide de renoncer avec effet au 1^{er} janvier 1999 à la domiciliation de la société FRASI INVESTMENT S.A.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 519, fol. 30, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06518/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

FRASI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 27.876.

Messieurs Aloyse Scherer jr, Enzo Liotino et Gilbert Divine ont pris la décision de démissionner avec effet au 1^{er} janvier 1999 comme Administrateur de la société.

La FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG a pris la décision de démissionner avec effet au 1^{er} janvier 1999 comme Commissaire aux Comptes de la société.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 519, fol. 30, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06519/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

FIN.E.A. FINANCIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit octobre.
Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Carlo Felicetti, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la société FIN.E.A. FINANCIERE S.A., en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 26 octobre 1998, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.- FIN.E.A. FINANCIERE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 16 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 372 du 3 août 1996.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le prédit notaire Gérard Lecuit en date du 20 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 178 du 25 mars 1998.

II.- Le capital souscrit de la société est de sept cent cinquante millions de liras italiennes (750.000.000,- ITL), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions privilégiées sans droit de vote et par cinq mille (5.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune.

Lors de la constitution de la société, le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital, pour le porter de son montant initial de sept cent cinquante millions de liras italiennes (750.000.000,- ITL) à cinq milliards cent millions de liras italiennes (5.100.000.000,- ITL) qui sera représenté par un million sept cent mille (1.700.000) actions privilégiées sans droit de vote et par trois millions quatre cent mille (3.400.000) actions ordinaires, d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 15 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

III.- Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 26 octobre 1998, le conseil a décidé de procéder à une première tranche d'augmentation de capital de la société de ITL 1.389.000.000 (un milliard trois cent quatre-vingt-neuf millions de liras italiennes) par l'apport de 5.314.638 (cinq millions trois cent quatorze mille six cent trente-huit) actions d'une valeur nominale de ITL 1.000 (mille liras italiennes) chacune de la société RAVAGLIOLI S.p.A., pour le porter de ITL 750.000.000 (sept cent cinquante millions de liras italiennes) à ITL 2.139.000.000 (deux milliards cent trente-neuf millions de liras italiennes), par la création de 13.890 (treize mille huit cent quatre-vingt-dix) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de ITL 100.000 (cent mille liras italiennes) chacune, assorties d'une prime d'émission globale de ITL 12.429.058.800 (douze milliards quatre cent vingt-neuf millions cinquante-huit mille huit cents liras italiennes).

L'augmentation de capital est libérée par apport de 5.314.638 actions d'une valeur nominale de ITL 1.000 de la société RAVAGLIOLI S.p.A. à la société FIN.E.A. FINANCIERE S.A.

La valeur de l'apport à la société ressort d'un rapport de révision établie par la COMPAGNIE FIDUCIAIRE, avec siège social à Luxembourg, daté du 28 octobre 1998, et dont les conclusions se lisent comme suit:

«Conclusions:

A la suite de nos vérifications nous sommes d'avis que les modes d'évaluation retenus conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 13.890 actions FIN.E.A. FINANCIERE, Société anonyme, d'une valeur nominale de ITL 100.000 chacune augmenté d'une prime d'émission totale de ITL 12.429.058.800.»

IV.- Suite à cette augmentation de capital, l'article 5, premier alinéa, des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à deux milliards cent trente-neuf millions de liras italiennes (2.139.000.000,- ITL), représenté par deux mille cinq cents actions privilégiées sans droit de vote et par dix-huit mille huit cent quatre-vingt-dix (18.890) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune.»

Evaluation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital social est évalué à vingt-huit millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent quarante francs luxembourgeois (28.974.540,- LUF).

Le montant de la prime d'émission est évalué à deux cent cinquante-neuf millions deux cent soixante-dix mille cent soixante-six francs luxembourgeois (259.270.166,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital, s'élève à environ cent soixante mille francs luxembourgeois (160.000,- LUF).

Les comparants déclarent que la société détient déjà 44,46 % des actions de la société RAVAGLIOLI S.p.A., en vertu d'un achat antérieur. Avec l'apport faisant l'objet du présent acte la participation de la société dans la société RAVAGLIOLI S.p.A. s'élèvera à 83,82 %.

Sur base de ce qui précède, l'application de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 est sollicitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. Felicetti, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 3 novembre 1998, vol. 407, fol. 18, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 novembre 1998.

E. Schroeder.

(06511/228/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

FIN.E.A. FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 janvier 1999.

E. Schroeder.

(06512/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

HOSCHEID MICHEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Eischen, 30, rue de Hobscheid.

R. C. Luxembourg B 63.877.

Composition du Conseil d'Administration suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 janvier 1999 à Eischen:

- Monsieur Michel Hoscheid, Président et Administrateur-Délégué.
- Monsieur Jean-Paul Berens, Administrateur-Délégué.
- Madame Juliette Welu, Administrateur.
- Madame Monique Hoscheid, Administrateur.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 25, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(06536/504/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

GLOBAL ONE COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Howald.

R. C. Luxembourg B 41.759.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of GLOBAL ONE COMMUNICATIONS S.A., a société anonyme having its registered office in Howald registered with the trade register in Luxembourg under the number B 41.759 incorporated under the name of SPRINT COMMUNICATIONS S.A., pursuant to a notarial deed on the 29th October 1992, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 30 of 22 January 1993. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 31st October 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 26 of 23rd January, 1997.

The meeting was opened at 9.00 a.m. with Mrs Sophie Wagner-Chartier, avocat, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Ms Tanja Dahm, private employee, residing in Diekirch.

The meeting elected as scrutineer Mrs Viviane Stecker, private employee, residing in Niederfeulen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital from forty-one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 41,250,000.-) up to one hundred and one million four hundred thousand Luxembourg francs (LUF 101,400,000.-) by the issue of four thousand eight hundred and twelve (4,812) shares at a price of forty-nine thousand eight hundred and seventy-five point three thousand one hundred and seventeen Luxembourg francs (LUF 49,875.3117) per share.

2. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the rep-

resented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital from forty-one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 41,250,000.-) up to one hundred and one million four hundred thousand Luxembourg francs (LUF 101,400,000.-) by the issue of four thousand eight hundred and twelve (4,812) shares at a price of forty-nine thousand eight hundred and seventy-five point three thousand one hundred and seventeen Luxembourg francs (LUF 49,875.3117) per share, consisting of twelve thousand five hundred Luxembourg francs (12.500.- LUF) for the par value and thirty-seven thousand three hundred and seventy-five point three thousand one hundred and seventeen Luxembourg francs (37.375.3117 LUF) for the issue premium.

The four thousand eight hundred and twelve (4,812) new shares are subscribed by GLOBAL ONE COMMUNICATIONS SERVICES S.A., a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 201, route de Thionville, Howald, here represented by Mrs Sophie Wagner-Chartier, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 30th of December 1998 which will remain attached to the present deed.

The shares subscribed are paid up by a contribution in kind by GLOBAL ONE COMMUNICATIONS SERVICES S.A., above-mentioned of all its assets and liabilities valued at two hundred and forty million Luxembourg francs (LUF 240,000,000.-).

This contribution in kind has made the object of a report from ERNST & YOUNG, société anonyme, independent auditor, having its registered office in Luxembourg, dated 31 December 1998.

The conclusions of this report are the following:

«A la suite de nos vérifications nous sommes d'avis que les modes d'évaluation retenus pour les apports autres qu'en numéraires d'un montant de LUF 240.000.000,- conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale et à la prime d'émission des actions GLOBAL ONE COMMUNICATIONS S.A. à émettre en contrepartie de l'apport, à savoir 4.812 actions d'une valeur nominale de LUF 12.500,- chacune augmentée d'une prime d'émission de LUF 179.850.000,-.»

The said report will remain annexed to the present deed.

The total contribution of two hundred and forty million Luxembourg francs (LUF 240,000,000.-) consists of sixty million one hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 60,150,000.-) allocated to the capital and one hundred and seventy-nine million eight hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 179,850,000.-) allocated to the issue premium.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now read as follows:

«The corporate capital is set at one hundred and one million four hundred thousand Luxembourg francs (LUF 101,400,000.-) consisting of eight thousand one hundred and twelve (8,112) shares of a par value of twelve thousand five hundred Luxembourg francs (LUF 12,500.-) each».

Expenses

Insofar as the contribution in kind consists in all the assets and liabilities of GLOBAL ONE COMMUNICATIONS SERVICES S.A., the Company refers to Article 4-1 of the Law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present increase of capital, are estimated to one thousand Luxembourg francs (100,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL ONE COMMUNICATIONS S.A., ayant son siège social à Howald, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 41.759, constituée sous la dénomination de SPRINT COMMUNICATIONS S.A. suivant acte notarié en date du 29 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 30 du 22 janvier 1993. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 26 du 23 janvier 1997.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Madame Sophie Wagner-Chartier, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de quarante et un millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 41.250.000,-) jusqu'à cent un millions quatre cent mille francs luxembourgeois (LUF 101.400.000,-) par l'émission de quatre mille huit cent douze (4.812) actions au prix de quarante-neuf mille huit cent soixante-quinze virgule trois mille cent dix-sept francs luxembourgeois (LUF 49.875.3117) par action;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de quarante et un millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 41.250.000,-) jusqu'à cent un millions quatre cent mille francs luxembourgeois (LUF 101.400.000,-) par l'émission de quatre mille huit cent douze (4.812) actions au prix de quarante-neuf mille huit cent soixante-quinze virgule trois mille cent dix-sept francs luxembourgeois (LUF 49.875.3117) par action faisant douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) pour la valeur nominale et trente-sept mille trois cent soixante-quinze virgule trois mille cent dix-sept francs luxembourgeois (37.375.3117 LUF) pour la prime d'émission.

Les quatre mille huit cent douze (4.812) actions nouvelles sont souscrites par GLOBAL ONE COMMUNICATIONS SERVICES S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Howald, 201, route de Thionville, ici représentée par Madame Sophie Wagner-Chartier, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 30 décembre 1998 ci-annexée.

Les actions ainsi souscrites sont libérées par l'apport en nature par GLOBAL ONE COMMUNICATIONS SERVICES S.A., préqualifiée, de tous ses actifs et passifs évalués à deux cent quarante millions de francs luxembourgeois (240.000.000,- LUF).

Cet apport a fait de l'objet d'un rapport de ERNST & YOUNG, société anonyme, Réviseurs d'entreprises, ayant son siège à Luxembourg en date du 31 décembre 1998.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«A la suite de nos vérifications nous sommes d'avis que les modes d'évaluation retenus pour les apports autres qu'en numéraires d'un montant de LUF 240.000.000,- conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale et à la prime d'émission des actions GLOBAL ONE COMMUNICATIONS S.A. à émettre en contrepartie de l'apport, à savoir 4.812 actions d'une valeur nominale de LUF 12.500,- chacune augmentée d'une prime d'émission de LUF 179.850.000,-.

Ce rapport restera annexé au présent acte.

L'apport total de deux cent quarante millions de francs luxembourgeois (LUF 240.000.000,-) consiste en soixante millions cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 60.150.000,-) alloué au capital et cent soixante-dix-neuf millions huit cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 179.850.000,-) alloué à la prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à cent un millions quatre cent mille francs luxembourgeois (LUF 101.400.000,-) représenté par huit mille cent douze (8.112) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 12.500,-) chacune.»

Evaluation des frais

Dans la mesure à l'apport en nature consiste en l'ensemble des actifs et passifs de GLOBAL ONE COMMUNICATIONS SERVICES S.A., la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est estimé approximativement au montant de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wagner-Chartier, T. Dahm, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 30, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

F. Baden.

(06527/200/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

GLOBAL ONE COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald.

R. C. Luxembourg B 41.759.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

F. Baden.

(06528/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

**IMH S.A., Société Anonyme,
(anc. IMH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.259.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding IMH HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 50.259, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 13 février 1995, publié au Mémorial C numéro 253 du 12 juin 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, susdit en date du 17 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 353 du 23 juillet 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Fentange.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maurizio Natale, comptable, demeurant à Dudelange.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les six mille (6.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification de la nature de la société pour la changer de société holding en société commerciale de droit luxembourgeois.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et d'adopter l'objet social commerciale générale des sociétés de participations financières.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la dénomination de IMH HOLDING S.A. en IMH S.A., l'article deux, le premier alinéa de l'article premier et l'article onze des statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMH S.A.»

«**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Cinarelli, Schieres, M. Natale, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 1999, vol. 839, fol. 36, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(06542/239/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

**IMH S.A., Société Anonyme,
(anc. IMH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.259.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(06543/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

GLOBAL ONE COMMUNICATIONS SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de GLOBAL ONE COMMUNICATIONS HOLDING B.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social au 2001 Strawinskylaan, NL-1077 ZZ Amsterdam, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 30 décembre 1998 laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme GLOBAL ONE COMMUNICATIONS SERVICES S.A., ayant son siège 201, route de Thionville, Howald, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 50.982 a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 avril 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 368 du 4 août 1995, sous la dénomination de FRANCE TELECOM NETWORK SERVICES LUXEMBOURG (FTNS LUXEMBOURG);

- que le capital social est fixé à cent quatre-vingt-dix-huit millions trois cent quinze mille francs luxembourgeois (LUF 198.315.000,-) représenté par trois cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quinze (398.315) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune;
- que sa mandante est devenue propriétaire de la totalité des actions de GLOBAL ONE COMMUNICATIONS SERVICES S.A. et qu'elle a décidé de dissoudre la société;
- que par la présente, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet au 31 décembre 1998, à minuit;
- que l'activité de la société a cessé, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant la durée de cinq ans à Howald, 201, route de Thionville.

Puis la comparante présente au notaire le registre des actions qui est clôturé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wagner-Chartier, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

F. Baden.

(06529/200/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

**FONTANA LUIGI S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 50.751.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FONTANA LUIGI S.A., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 50.751, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 1995, publié au Mémorial C, numéro 334 du 22 juillet 1995 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 1997, publié au Mémorial C, numéro 101 du 17 février 1998.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Laurence Mostade, employée privée, demeurant à Houffalize (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kilian Baccari, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 3.652.500 (trois millions six cent cinquante-deux mille cinq cents) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à ECU 36.525.000,- (trente-six millions cinq cent vingt-cinq mille ECU) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Changement de la Holding en Soparfi.

2.- Changement du Conseil d'Administration comme suit:

1. Groupe A:

Monsieur Giuseppe Fontana (Président du Conseil d'Administration);

Monsieur Paolo Rossi (Administrateur);

Monsieur Enio Fontana (Administrateur).

2. Groupe B:

Monsieur Jean-Robert Bartolini (Administrateur);

Monsieur Giancarlo Cervino (Administrateur).

3.- Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

4.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts comme suit:

«La société se trouve engagée par la signature collective d'un (1) administrateur du Groupe A et d'un (1) administrateur du Groupe B.»

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 30 juillet 1929 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société de participations financières.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article deux des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société se trouve engagée par la signature collective d'un (1) administrateur du Groupe A et d'un (1) administrateur du Groupe B.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la composition du Conseil d'Administration de la manière suivante:

I) Sont désignés administrateurs du Groupe A les actuels administrateurs, à savoir:

1) Monsieur Giuseppe Fontana, administrateur de sociétés, demeurant à Monza (Italie), Président du Conseil d'Administration;

2) Monsieur Paolo Rossi, avocat, demeurant à Breganzona (Suisse), Administrateur;

3) Monsieur Enio Fontana, administrateur de sociétés, demeurant à Monza (Italie), Administrateur.

II) Sont nommés administrateurs du Groupe B:

1) Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, demeurant à Differdange (Luxembourg), Administrateur;

2) Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des administrateurs du Groupe B expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Caspari, L. Mostade, K. Baccari, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 114S, fol. 6, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

M. Thyès-Walch.

(06515/233/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

**FONTANA LUIGI S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 50.751.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

(06516/233/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

HYDROGEN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-eighth of October.
Before Us, Maître Edmond Schroeder; notary residing in Mersch.

There appeared:

Mr Luc Hansen, licencié en administration des affaires, residing in Kehlen,
acting by virtue of a board resolution dated October 22, 1998,
which resolution shall be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party requested the notary to state that:

I. - HYDROGEN INVESTMENT HOLDING S.A. with its registered office in Luxembourg was organized by virtue of a deed of the undersigned notary dated July 16, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on November 6, 1997, number 616.

II. - The subscribed capital of the Corporation was fixed at one hundred thousand U.S. dollars (100,000.- USD), divided into one thousand (1,000) shares of one hundred U.S. dollars (100.- USD) each.

The board of directors was authorized to increase the corporate capital by four hundred thousand U.S. dollars (400,000.- USD) to bring it to five hundred thousand U.S. dollars (500,000.- USD), divided into five thousand (5,000) shares with a par value of one hundred U.S. dollars (100.- USD) each.

III. - By a resolution of the meeting of the board of directors dated October 22, 1998 the board has decided to increase the capital by creation of five hundred (500) new shares of one hundred U.S. dollars (100.- USD) each, fully paid in cash, so that the amount of fifty thousand U.S. dollars (50,000.- USD) is available to the corporation, proof of which was given to the undersigned notary.

IV. - After this increase of capital, the first paragraph of article 5 now reads as follows:

«**Art. 5.- (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at one hundred and fifty thousand U.S. dollars (150,000.- USD), divided into one thousand five hundred (1,500) shares with a par value of one hundred U.S. dollars (100.- USD) each.»

Estimation of the share capital

For the purpose of registration, the amount of the increase of capital is evaluated at one million seven hundred thousand and hundred Luxembourg francs (1,700,100.- LUF).

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations, expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reasons of this increase of capital amounts to sixty thousand Luxembourg francs (60,000.- LUF).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen,
agissant en sa qualité de mandataire de la société HYDROGEN INVESTMENT HOLDING S.A., en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 22 octobre 1998, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. - HYDROGEN INVESTMENT HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 616 du 6 novembre 1997.

II. - Le capital souscrit de la société est de cent mille U.S. dollars (100.000.- USD), représenté par mille (1.000) actions de cent U.S. dollars (100.- USD) chacune.

Lors de la constitution de la société, le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital à concurrence de quatre cent mille U.S. dollars (400.000.- USD) pour le porter de son montant initial à cinq cent mille U.S. dollars (500.000.- USD) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent U.S. dollars (100.- USD) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et

de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 15 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

III. - Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 22 octobre 1998, le conseil a décidé de procéder à une première tranche d'augmentation de capital par la souscription de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent U.S. dollars (100,- USD) chacune, entièrement libérées, de sorte que le capital social se trouve augmenté à concurrence de cinquante mille U.S. dollars (50.000,- USD) et passe de cent mille U.S. dollars (100.000,- USD) à cent cinquante mille U.S. dollars (150.000,- USD).

Toutes les actions nouvelles ont été libérées intégralement en espèces, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

IV. - Suite à cette augmentation de capital, l'article 5, premier alinéa des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à cent cinquante mille U.S. dollars (150.000,- USD), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent U.S. dollars (100,- USD) chacune.»

Evaluation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation du capital social est évalué à un million sept cent mille et cent francs luxembourgeois (1.700.100,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Hansen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 novembre 1998, vol. 407, fol. 19, case 8. – Reçu 17.003 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 novembre 1998.

E. Schroeder.

(06537/228/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

HYDROGEN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 novembre 1998.

E. Schroeder.

(06538/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

IDEM INTERIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 1999, vol. 311, fol. 103, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1999.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(06540/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

IMMEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 44.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 21, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour IMMEMBOURG S.A.

(06544/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

IGLOO D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 1999, vol. 312, fol. 7, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 1999.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(06541/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

IMMO SERVICE GREVENMACHER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 32, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 47.389.

Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 janvier 1999

Première résolution

Suite à deux cessions de parts sociales sous seing privé du 21 janvier 1999, Madame Marie-Josée Lanners-Hoffmann, agent immobilier, demeurant à L-5290 Neuhaeusgen, 6, am Kiischteewe, est devenue seule et unique associée de la société.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et considérées comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

La démission de Messieurs Paul Nerden et Arthur Decker comme gérants de la société est acceptée.

Madame Marie-Josée Lanners-Hoffmann reste seule et unique gérante de la société et engagera la société par sa signature individuelle.

Signatures.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 janvier 1999, vol. 166, fol. 54, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

(06545/231/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

**IMMOBILIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
au capital social de 500.000,- LUF.**

Siège social: L-5821 Howald, 11, rue de l'Ermitage.

R. C. Luxembourg B 12.275.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 1997, ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 1997, enregistrés à Mersch, le 25 janvier 1999, vol. 124, fol. 36, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Schertz
Gérant

(06546/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

**ING INTERNATIONAL CURRENCY MANAGEMENT FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. CURRENCY MANAGEMENT FUND, SICAV).**

R. C. Luxembourg B 40.811.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.
(06555/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

IMMOPROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue Oradour.

R. C. Luxembourg B 33.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 519, fol. 30, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06549/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

IMMOPROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue Oradour.
R. C. Luxembourg B 33.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 519, fol. 30, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06550/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

IMMOPROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue Oradour.
R. C. Luxembourg B 33.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 519, fol. 30, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06551/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

IMMOPROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue Oradour.
R. C. Luxembourg B 33.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 519, fol. 30, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06552/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

IMMOBILIERE RIVOLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 59.473.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 janvier 1999 que:

Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,

Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg,

Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L),

ont été élus Administrateurs en remplacement de:

Maître Albert Wildgen,

Maître Tessa Stocklausen,

Maître Lynn Spielmann,

Administrateurs démissionnaires.

Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg, a été élu Commissaire aux Comptes en remplacement de INTERAUDIT, S.à r.l., Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Le siège social a été transféré du 6, rue de Zithe, L-2763 Luxembourg au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 519, fol. 27, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06547/507/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

INTER-JEANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rumelange.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 1999, vol. 312, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 1999.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(06557/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

**IMMOFONDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
au capital social de 500.000,- LUF.**

Siège social: L-5821 Howald, 11, rue de l'Ermitage.
R. C. Luxembourg B 22.870.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 1997, ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 1997, enregistrés à Mersch, le 25 janvier 1999, vol. 124, fol. 36, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Schertz
Gérant

(06548/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

**C.I.P.O., COMITE INTERNATIONAL DES PRESTIGES D'OR S.A., Société Anonyme,
(anc. INITIAL S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 21, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour C.I.P.O., COMITE INTERNATIONAL DES PRESTIGES D'OR S.A.

(06556/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

**A.C.C., AIR CLIM CONFORT S.A., Société Anonyme,
(anc. INTERNATIONAL BUILDING SERVICES S.A.).**

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.
R. C. Luxembourg B 48.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 21, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour A.C.C., AIR CLIM CONFORT S.A.

(06558/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

INTERNATIONAL PRIVATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 63.395.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL PRIVATE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, R.C. Luxembourg section B numéro 63.395, constituée suivant acte reçu le 2 février 1998, publié au Mémorial C numéro 376 du 25 mai 1998, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 24 novembre 1998, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant au 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt.

Le président désigne comme secrétaire Madame Kerstin Kramer, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole Lacroix, employée privée, Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées au présent acte pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les cent mille (100.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. - Suppression de la valeur nominale des cent mille (100.000) actions existantes.
2. - Réduction du capital social d'un montant de dix millions cinq cent mille francs français (FRF 10.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent millions de francs français (FRF 100.000.000,-) à quatre-vingt-neuf millions cinq cent mille francs français (FRF 89.500.000,-) pour compenser des pertes qui n'ont pu être absorbées par d'autres fonds propres, d'un montant de dix millions cinq cent mille francs français (FRF 10.500.000,-).
3. - Reformulation subséquente de l'article 5 des statuts.
4. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cent mille (100.000) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social, sans annulation d'actions, d'un montant de dix millions cinq cent mille francs français (FRF 10.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent millions de francs français (FRF 100.000.000,-) à quatre-vingt-neuf millions cinq cent mille francs français (FRF 89.500.000,-) par compensation de pertes qui n'ont pu être absorbées par d'autres fonds propres, d'un montant de dix millions cinq cent mille francs français (FRF 10.500.000,-).

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5, premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre-vingt-neuf millions cinq cent mille francs français (FRF 89.500.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions sans valeur nominale, libérées intégralement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. Ferres, K. Kramer, C. Lacroix, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 92, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999.

J. Elvinger.

(06559/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

INTERNATIONAL PRIVATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 63.395.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06560/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

KAELER-STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kayl.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 1999, vol. 312, fol. 5, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 1999.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(06570/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

KAELER-STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kayl.

Le bilan au 12 mars 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 1999, vol. 312, fol. 13, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(06571/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

LIMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 26.031.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 25, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(06586/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

INVESTITORI ASSOCIATI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.583.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 25, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

INVESTITORI ASSOCIATI S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(06561/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

INVESTITORI ASSOCIATI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.583.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 janvier 1999

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes comme suit:

Conseil d'Administration

- MM. Pier Domenico Gallo, dirigeant d'entreprises, demeurant à Cossano Belbo (Italie), président;
Walter Schmid, dirigeant d'entreprises, demeurant à Milan (Italie), administrateur;
Giacomo Cattaneo Adorno, dirigeant d'entreprises, demeurant à Gènes (Italie), administrateur;
Lorenzo Martelli Del Vecchio, dirigeant d'entreprises, demeurant à Valencia (Venezuela), administrateur;
Alberto Brunelli Bonetti, dirigeant d'entreprises, demeurant à Milan (Italie), administrateur;
Ezio Bianchi, dirigeant d'entreprises, demeurant à Bassano Del Grappa VI (Italie), administrateur;
Riccardo Ferrari, directeur Central de BANCA COMMERCIALE ITALIANA, demeurant à Milan (Italie), administrateur;
Claude Deschenaux, président de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur et secrétaire du conseil.

Commissaire aux comptes

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clôturant au 30 septembre 1999.

Pour extrait conforme
INVESTITORI ASSOCIATI S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 25, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06562/024/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

INVESTITORI ASSOCIATI II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.325.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 25, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour INVESTITORI ASSOCIATI II S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(06563/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

INVESTITORI ASSOCIATI II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.325.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 janvier 1999

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes comme suit:

Conseil d'Administration

- MM. Claude Deschenaux, président de banque, demeurant à Schrondeweiler (G.-D. Luxembourg), président;
Carlo Giacomini, directeur d'assurances, demeurant à Rome (Italie), administrateur;
Marco Consonni, entrepreneur, demeurant à Abu Dhabi (Emirats Arabes), administrateur;
Riccardo Ferrari, directeur Central de BANCA COMMERCIALE ITALIANA, demeurant à Milan (Italie), administrateur;
Pier Domenico Gallo, dirigeant d'entreprises, demeurant à Cossano Belbo (Italie), administrateur;
Roberto Giacobone, dirigeant d'entreprises, demeurant à Milano (Italie), administrateur;
Henri Grisius, licencié en sciences économiques, demeurant à Leudelange (Luxembourg) administrateur;
Lorenzo Martelli, entrepreneur, demeurant à Caracas (Venezuela), administrateur;
Andrea Negri, banquier, demeurant à Milan (Italie), administrateur;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Wecker (Luxembourg), administrateur et secrétaire du conseil.
Lucio Velo, profession libérale, demeurant à Bissone (Suisse), administrateur.

Commissaire aux comptes

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clôturant au 30 septembre 1999.

Pour extrait conforme
INVESTITORI ASSOCIATI II S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 25, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06564/024/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

I.T.G. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 33.612.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Maria Dennewald, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société I.T.G. INTERNATIONAL LIMITED CORPORATION, établie et ayant son siège social à Panama, Plaza Bancomer, via General Nacano A. de Obarrio, Calle 50, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 décembre 1998, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme I.T.G. (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.612, a été constituée suivant acte notarié daté du 29 mars 1990, publié au Mémorial C, numéro 367 du 9 octobre 1990. Les statuts ont été modifiés par la suite par actes notariés des 2 octobre 1991, publié au Mémorial, Série C, numéro 132 du 8 avril 1992 et 14 décembre 1995, publié au Mémorial, Série C, numéro 118 du 8 mars 1996.

- Le capital social est fixé à six cent dix mille dollars des Etats-Unis (610.000,- USD), représenté par six cent dix (610) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (1.000,- USD) chacune.

- Sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire unique qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.
 - Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.
 - Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg.
- Sur ce la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents. Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du registre des actions.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte s'élèvent à environ vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Dennewald, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 81, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

P. Frieders.

(06565/212/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

ITW SP EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.914.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-fourth of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ITW DEUTSCHLAND GmbH, having its registered office at Magnusstrasse 18, D-46535 Dinslaken here represented by Mr Olivier Ferres, consultant, residing at 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt, (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy established in Dinslaken, on December 23, 1998.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to inscribe as follows:

The undersigned is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée unipersonnelle ITW SP EUROPE, S.à r.l. established in Luxembourg, incorporated by notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary, on December 14, 1998, non yet published in the Mémorial, Recueil C.

The capital of the company is fixed at fifty-eight million six hundred and thirty-one thousand nine hundred Deutsche Mark (DEM 58,631,900.-), divided into five hundred and eighty-six thousand three hundred and nineteen (586,319) shares of one hundred Deutsche Mark (DEM 100.-) each.

He undertakes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to modify the financial year of the Company so that it will begin on the first of January and end on the thirty-first of December, with the exception of the financial year starting on the twenty-first of December, 1998 and ending on December thirty-first, 1998.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 9 of the Company's bylaws as follows:

«**Art. 9.** The company's year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the modification of the financial year are estimated at approximately thirty-five thousand Luxembourg francs (LUF 35,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-huit, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ITW DEUTSCHLAND GmbH, avec siège social à Magnusstrasse 18, D-46535 Dinslaken
ici représenté par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt,
en vertu d'une procuration donnée à Dinslaken, le 23 décembre 1998.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera
annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Lequel comparant, représenté comme ci-dessus indiqué a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle établie à Luxembourg sous la
dénomination de ITW SP EUROPE, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire, en date du
quatorze décembre 1998 non encore publié au Mémorial, Recueil C.

Le capital social est fixé à cinquante-huit millions six cent trente et un mille neuf cents Deutsche Mark (DEM
58.631.900,-) représenté par cinq cent quatre-vingt-six mille trois cent dix-neuf (586.319) parts sociales de cent
Deutsche Mark (DEM 100,-) chacune.

Il entend prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'année sociale de la société afin qu'elle se termine le trente et un décembre de
chaque année, avec l'exception de l'année sociale qui a commencé le vingt et un décembre 1998 et se terminera le trente
et un décembre 1998.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

«**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa
charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois
(LUF 35.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes compa-
rantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête des mêmes personnes et en cas de
divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a
signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 janvier 1999.

G. Lecuit.

(06566/220/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

ITW SP EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.914.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 janvier 1999.

G. Lecuit.

(06567/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

LADA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.237.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the société anonyme LADA HOLDING S.A.,
having its registered office in Luxembourg, incorporated under the denomination of LADA MANNAI HOLDING S.A.,
by a notarial deed on the 14th of November 1990, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associa-
tions C number 135 of the 18th of March 1991.

The meeting is presided by Mr René Demoulin, financial director, residing in Arlon (Belgium).

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mrs Marianne Goebel, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, Bachelor in law, residing in Torgny (Belgium).

The chairman declares and requests the notary to state:

1) That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list,
signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the attendance list, all the seventeen thousand two hundred (17,200) shares representing the entire corporate capital are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on the item of the agenda.

III) That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

1. Amendment with effect at January 1st, 1999 of article 2 of the articles of incorporation so that it will read as follows:

Art. 2. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

The corporation has also as object the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The corporation may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate object.

It may achieve its object either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate object or the object of the companies in which it holds interests.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2. Amendment with effect at January 1st, 1999 of article 15 of the articles of incorporation by deleting the reference made to the law of July 31st, 1929 governing holding companies so that it will read as follows:

Art. 15. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the same took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend with effect at January 1st, 1999 article 2 of the articles of incorporation so that it will read as follows:

«**Art. 2.** The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

The corporation has also as object the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The corporation may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate object.

It may achieve its object either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate object or the object of the companies in which it holds interests.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

Second resolution

The general meeting decides to amend with effect at January 1st, 1999 article 15 of the articles of incorporation by deleting the reference made to the law of July 31st, 1929 governing holding companies so that it will read as follows:

«**Art. 15.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing which are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LADA HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de LADA MANNAL HOLDING S.A., suivant acte notarié reçu en date du 14 novembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 135 du 18 mars 1991.

L'assemblée est présidée par Monsieur René Demoulin, directeur financier, demeurant à Arlon (Belgique)

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, Juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'il détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les dix-sept mille deux cents (17.200) actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification avec effet au 1^{er} janvier 1999 de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2 . La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra participer à l'établissement et au développement de toutes sociétés, financières, industrielles ou commerciales au Luxembourg et à l'étranger et pourra prêter son assistance à pareille entreprise, au moyen de prêts, de garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La société peut réaliser son objet, directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet et de son but.

2. Modification avec effet au 1^{er} janvier 1999 de l'article 15 des statuts en supprimant la référence faite à la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 15. Toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, seront soumises aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts avec effet au 1^{er} janvier 1999, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra participer à l'établissement et au développement de toutes sociétés, financières, industrielles ou commerciales au Luxembourg et à l'étranger et pourra prêter son assistance à pareille entreprise, au moyen de prêts, de garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La société peut réaliser son objet, directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet et de son but.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier avec effet au 1^{er} janvier 1999 l'article 15 des statuts en supprimant la référence faite à la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** Toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, seront soumises aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Demoulin, M. Goebel, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

J. Elvinger.

(06578/211/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

LADA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.327.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06579/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

IVORY CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 15.656.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IVORY CORPORATION S.A., avec siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 15.656, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 9 janvier 1978, publié au Mémorial C, numéro 47 du 10 mars 1978. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 1994, publié au Mémorial C, numéro 38 du 24 janvier 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Lammar, employé privé, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Séverine Cordonnier, employée privée, demeurant à Hayange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Laurence Mostade, employée privée, demeurant à Houffalize (B).

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de USD 500.000,-, avec émission de 50.000 actions nouvelles de valeur nominale USD 10,- pour le porter de son montant actuel de USD 1.300.000,- à USD 1.800.000,-.

2) Souscription et libération des actions nouvelles ainsi émises.

3) Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour le mettre en conformité avec ce qui précède.

II) Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent trente mille (130.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de un million trois cent mille dollars US (1.300.000,- USD,-) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille dollars US (500.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de un million trois cent mille dollars US (1.300.000,- USD) à un million huit cent mille dollars US (1.800.000,- USD) par la création et l'émission de cinquante mille (50.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.

Souscription et libération

De l'accord unanime de tous les actionnaires, les cinquante mille (50.000) actions nouvellement créées ont été intégralement souscrites par la société anonyme SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. (SGG), avec siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, ici représentée par Mademoiselle Séverine Cordonnier, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée, le 31 décembre 1998, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées moyennant incorporation au capital social d'une créance certaine, liquide et exigible à concurrence de cinq cent mille dollars US (500.000,- USD) envers la société.

La preuve de l'existence de ladite créance a été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément moyennant un rapport établi en application de l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Société Civile de Révisions, d'Expertises Comptables, Fiscales et Financières, 11, boulevard Prince Henri, Luxembourg, signé par Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, daté du 29 décembre 1998, lequel rapport, signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ledit rapport contient les conclusions suivantes:

«Conclusions

La révision que nous avons effectuée nous permet de conclure comme suit:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 50.000 actions de USD 10,- chacune, totalisant USD 500.000,-»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à un million huit cent mille dollars US (1.800.000,- USD) représenté par cent quatre-vingt mille (180.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital de cinq cent mille dollars US (500.000,- USD) est évaluée à 17.230.000,- LUF.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 240.000,- LUF. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Lammar, S. Cordonnier, L. Mostade, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 82, case 3. – Reçu 172.300 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

P. Frieders.

(06568/212/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

JOPPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 1999, vol. 311, fol. 103, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1999.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(06569/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

KB LUX INTEREQUITY.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.263.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

F. Baden.

(06572/2002/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

KOLYNOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 55.452.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

KOLYNOS S.A.

Signatures

(06575/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

KTL, KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.896.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

F. Baden.

(06576/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

LA CASCINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 1999, vol. 312, fol. 6, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 1999.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(06577/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

KB LUX-LUXINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.713.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 28 décembre 1998

La séance est ouverte à 11.00 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président : Monsieur Jan Vanden Bussche

Secrétaire : Madame Valérie Vouaux

Scrutatrice: Madame Léone Brachmond.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- qu'il appert de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau qu'un actionnaire est représenté, détenant 124 actions.

- que les actionnaires ont été convoqués par un avis de presse publié le 19 décembre 1998 dans le Luxemburger Wort et par lettres recommandées envoyées le 15 décembre 1998 aux actionnaires nominatifs, ainsi qu'il appert des pièces justificatives présentées au bureau de l'Assemblée.

- que pour assister à la présente Assemblée, l'actionnaire s'est conformé aux dispositions légales et statutaires.

- que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

- Modification des articles 5, 23, 25 et 26 des statuts afin de changer, avec effet au 1^{er} janvier 1999, la devise d'expression du capital de la Sicav en Euro.

Le Président propose de modifier les articles 5, 23, 25 et 26 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5. 2^{ème} alinéa: Le capital minimum de la Société est l'équivalent en Euro de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-).

Art. 23. 1^{ère} phrase: La valeur nette des actions s'exprimera en Euro ou en telle autre monnaie à déterminer par le Conseil d'Administration, par un montant par action.

Art. 23. point D.b): tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés autrement qu'en Euros, seront convertis en Euros tenant compte des cours de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la valeur nette des actions et

Art. 25. 2^{ème} phrase: Les comptes de la Société seront exprimés en Euros.

Art. 26. 5^{ème} alinéa: Les dividendes peuvent être payés en Euros ou exceptionnellement en une autre monnaie désignée par le Conseil d'Administration, et seront payés en temps et lieu à déterminer par le Conseil d'Administration. Après avoir délibéré, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

* les articles 5, 23, 25 et 26 des statuts sont modifiés pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5. 2^{ème} alinéa: Le capital minimum de la Société est l'équivalent en Euro de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-).

Art. 23. 1^{ère} phrase: La valeur nette des actions s'exprimera en Euro ou en telle autre monnaie à déterminer par le Conseil d'Administration, par un montant par action.

Art. 23. point D.b): tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés autrement qu'en Euros, seront convertis en Euros tenant compte des cours de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la valeur nette des actions et

Art. 25. 2^{ème} phrase: Les comptes de la Société seront exprimés en Euros.

Art. 26. 5^{ème} alinéa: Les dividendes peuvent être payés en Euros ou exceptionnellement en une autre monnaie désignée par le Conseil d'Administration, et seront payés en temps et lieu à déterminer par le Conseil d'Administration. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

Luxembourg, le 28 décembre 1998.

L. Brachmond
Scrutatrice

V. Vouaux
Secrétaire

J. Vanden Bussche
Président

Enregistré à Mersch, le 22 janvier 1999, vol. 124, fol. 34, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06573/228/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

KB LUX-LUXINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.713.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 janvier 1999.

E. Schroeder.

(06574/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

LDC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.239.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme LDC S.A., avec siège social à Luxembourg, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 31 décembre 1998.

Un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. La société anonyme LDC S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 juin 1998, publié au Mémorial C N° 681 du 23 septembre 1998.

II. Le capital social de la susdite société LDC S.A. s'élève actuellement à un milliard cent soixante millions de lires italiennes (1.160.000.000,- ITL) représenté par cent seize mille (116.000) actions d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (10.000,- ITL) chacune.

III. En se référant à l'article cinq des statuts de la Société en vertu duquel une augmentation du capital social jusqu'à cinq milliards de lires italiennes (5.000.000.000,- ITL) a été autorisée, le conseil d'administration a décidé, lors de sa séance précitée du 31 décembre 1998, de réaliser une première tranche du capital autorisé, et ce à concurrence de trois cent quarante millions de lires italiennes (ITL 340.000.000,-), pour porter le capital souscrit de son montant actuel d'un

milliard cent soixante millions de lires italiennes (1.160.000.000,- ITL) au montant d'un milliard cinq cent millions de lires italiennes (1.500.000.000,- ITL) par la création de trente-quatre mille (34.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (10.000,- ITL) chacune.

Il résulte du procès-verbal de ladite réunion, que les actions nouvellement créées ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Le conseil d'administration a encore constaté que toutes les actions nouvelles ont été libérées par des versements en espèces ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire par la production d'une attestation bancaire.

IV. Le conseil d'administration a, dans sa réunion du 31 décembre 1998, donné mandat à Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, de comparaître devant notaire pour faire constater et acter dans les formes voulues par la loi, l'augmentation du capital social ainsi intervenue.

V. En conséquence de cette augmentation de capital l'article 5, premier alinéa, des statuts est modifié et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social souscrit est fixé à un milliard cinq cent millions de lires italiennes (1.500.000.000,- ITL), représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (10.000,- ITL) chacune.»

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital qui précède est estimée à sept millions soixante-douze mille (7.072.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Gillardin, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 1999, vol. 114S, fol. 16, case 9. – Reçu 70.720 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(06584/230/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

LDC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.239.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 1447 du 31 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

A. Schwachtgen.

(06585/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

LION-BELGIUM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.046.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable LION-BELGIUM, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 147 du 5 avril 1993.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Véronique Gillet, employé de banque, demeurant à Athus.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Manuel Isidro, employé de banque, demeurant à Hagondange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Laure Caparos, employée de banque, demeurant à Hoffelt.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis publiés:

- a) au Mémorial, Recueil C,
numéro 907 du 15 décembre 1998
numéro 944 du 30 décembre 1998
- b) au Lëtzebuerger Journal
du 15 décembre 1998
du 30 décembre 1998
- c) au Luxemburger Wort
du 15 décembre 1998
du 30 décembre 1998

d) au De Financieel Economische Tijd
du 6 janvier 1999

II. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification des articles 6 et 30 des statuts en vue du passage à l'EURO comme devise de référence de la SICAV à partir du 1^{er} janvier 1999.

2) Modification de l'article 10 de manière à autoriser l'émission de certificats en coupures de 100 et 1.000 actions.

3) Modification de l'article 10 de manière à autoriser, si nécessaire, l'émission de fractions d'actions jusqu'à 3 décimales.

4) Mise à jour des statuts.

5) Divers.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. - Qu'il appert de la liste de présence que sur les huit mille trois cent trente-six (8.336) actions en circulation, sept cent soixante-six (766) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

Le Président informe qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire ayant eu le même ordre du jour a été convoquée pour le 9 décembre 1998 et que les conditions de quorum pour voter les points de l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 6 et 30 des statuts en vue du passage à l'EURO comme devise de référence de la SICAV à partir du 1^{er} janvier 1999.

Les articles 6 et 30 auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Capital Social.** Le capital de la société est à tout moment égal à la valeur de l'actif net de tous les compartiments réunis.

Les actions peuvent, au choix du conseil d'administration, appartenir à des classes d'actions différentes.

La Société peut émettre pour chaque compartiment plusieurs classes d'actions, des actions de distribution rétribuées par des dividendes alloués et des actions de capitalisation qui ne donnent pas droit à la distribution d'un dividende, la part des résultats leur revenant étant capitalisée.

Le propriétaire d'une action détient un droit de propriété dans le compartiment en question.

Ces actions sont intégralement libérées et sont sans valeur nominale. Le capital minimum de la société est l'équivalent en francs belges jusqu'au 31 décembre 1998 et en EURO à partir du 1^{er} janvier 1999 de cinquante millions (Flux 50.000.000,-) de francs luxembourgeois.»

«**Art. 30. Exercice Social.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre.

Des états financiers séparés seront établis pour chaque compartiment dans leur devise de référence.

Ces états financiers seront consolidés dans la devise de référence de la Société, soit en francs belges jusqu'au 31 décembre 1998 et en EURO à partir du 1^{er} janvier 1999 pour établir son bilan.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 de manière à autoriser l'émission de certificats en coupures de 100 et 1.000 actions et de modifier l'article 10 de manière à autoriser, si nécessaire, l'émission de fractions d'actions jusqu'à 3 décimales.

L'article 10 est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 10. Forme des actions.** Suivant les compartiments, les actions seront au porteur et/ou nominatives ainsi que précisé au prospectus de vente. Elles n'ont pas de valeur nominale et sont entièrement libérées.

Pour les actions au porteur, les actions de distribution sont représentées par des certificats au porteur munis de coupons et les actions de capitalisation sont représentées par des certificats au porteur sans coupon. Les actions sont disponibles en coupures de 1, 5, 10, 100 et 1.000 actions.

Les certificats d'actions sont signés par deux administrateurs ou par un administrateur et une personne ou organisme habilité à cet effet par le Conseil d'Administration. Les signatures des administrateurs seront manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Les actions ne seront émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix d'achat. A la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix d'achat, les actions souscrites sont attribuées au souscripteur.

Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la SICAV que son certificat d'action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la SICAV déterminera notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la SICAV pourra choisir.

Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat ancien n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés par la SICAV. Ces certificats endommagés seront remis à la SICAV et annulés sur le champ.

La SICAV peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées par la SICAV en relation avec l'émission d'un nouveau certificat ou avec la destruction de l'ancien certificat.

Des fractions d'actions au porteur pourront être émises, jusqu'à 3 décimales, pour les actions au porteur en compte auprès de la Banque Dépositaire.

Les fractions d'actions ne donnent pas de droit de vote aux Assemblées Générales, mais participent aux produits de liquidation et de distribution.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Gillet, M. Isidro, L. Caparos, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 114S, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1999.

F. Baden.

(06587/200/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

LION-BELGIUM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.046.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires des compartiments Fix, Fix 97, Fix 98 et Index de la société d'investissement à capital variable LION-BELGIUM, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 147 du 5 avril 1993.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quinze sous la présidence de Madame Véronique Gillet, employée de banque, demeurant à Athus,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Manuel Isidro, employé de banque, demeurant à Hagondange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Laure Caparos, employée de banque, demeurant à Hoffelt.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis publiés:

a) au Mémorial, Recueil C,

numéro 907 du 15 décembre 1998

numéro 944 du 30 décembre 1998

b) au Lëtzebuurger Journal

du 15 décembre 1998

du 30 décembre 1998

c) au Luxemburger Wort

du 15 décembre 1998

du 30 décembre 1998

d) au De Financieel Economische Tijd

du 6 janvier 1999

II. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Apport des compartiments Fix, Fix 97, Fix 98 et Index au compartiment LION-BELGIUM FIXED INCOME conformément à l'article 33 des statuts.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. - Qu'il appert de la liste de présence que sur les neuf cent quatre-vingt-cinq (985) actions en circulation du compartiment Fix, une (1) action est représentée, sur les deux mille sept cent soixante-deux (2.762) actions en circulation du compartiment Fix 97, une (1) action est représentée, sur les mille neuf cent cinquante et une (1.951) actions en circulation du compartiment Fix 98, une (1) action est représentée et sur les deux cent cinquante-trois (253) actions en circulation du compartiment Index, une (1) action est représentée à la présente Assemblée.

Le Président informe l'Assemblée qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire ayant eu le même ordre du jour a été convoquée pour le 9 décembre 1998 et que les conditions de quorum pour voter les points de l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide d'apporter les compartiments Fix, Fix 97, Fix 98 et Index au compartiment LION-BELGIUM FIXED INCOME conformément à l'article 33 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Gillet, M. Isidro, L. Caparos, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 114S, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1999.

F. Baden.

(06588/200/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

LION-BELGIUM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.046.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

F. Baden.

(06589/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

LA MASCHERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange.

R. C. Luxembourg B 48.047.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 1999, vol. 312, fol. 13, case 3/1 - 3/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

A. Greis-Hitzky.

(06580/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

L M INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 36.083.

—

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirtieth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of L M INTERNATIONAL FINANCE S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, trade register Luxembourg section B number 36.083, incorporated by deed dated on the 8th of February 1991, published in the Mémorial C number 282 of 23rd of July 1991.

The meeting is presided by Mrs Marianne Goebel, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr René Demoulin, financial director, residing in Arlon (Belgium).

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, Bachelor in law, residing in Torgny (Belgium).

The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 10,000 (ten thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Amendment with effect at January 1st, 1999 of article 2 of the articles of incorporation so that it will read as follows:

Art. 2. The exclusive object of the corporation is to effect in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. The loans will be refinanced by financial means and instruments such as public or private bond issues or by bank loans.

The corporation may however also centralise all financial operations and services of any and all corporations belonging to the same international group to which it belongs itself, especially by recovering outstanding debts exclusively for the account of such corporations.

In general, the corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

Sole resolution

The meeting decides to amend with effect at January 1st, 1999 article 2 of the articles of incorporation so that it will read as follows:

«**Art. 2.** The exclusive object of the corporation is to effect in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. The loans will be refinanced by financial means and instruments such as public or private bond issues or by bank loans.

The corporation may however also centralise all financial operations and services of any and all corporations belonging to the same international group to which it belongs itself, especially by recovering outstanding debts exclusively for the account of such corporations.

In general, the corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme L M INTERNATIONAL FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B numéro 36.083, constituée suivant acte reçu le 8 février 1991, publié au Mémorial C numéro 282 du 23 juillet 1991.

L'assemblée est présidée par Madame Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Monsieur René Demoulin, directeur financier, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, Juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Madame la présidente prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification avec effet au 1^{er} janvier 1999 de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet exclusif, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, des opérations de financement par l'octroi de prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient elle-même. Les prêts accordés seront refinancés par des moyens et instruments financiers tels que émissions publiques, emprunts privés ou prêts bancaires.

La société peut cependant également centraliser toutes les opérations et services financiers de chacune et toutes sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient elle-même, spécialement en recouvrant de dettes échues ou exigibles exclusivement pour le compte de ces dites sociétés.

En général, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier avec effet au 1^{er} janvier 1999 l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet exclusif, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, des opérations de financement par l'octroi de prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient elle-même. Les prêts accordés seront refinancés par des moyens et instruments financiers tels que émissions publiques, emprunts privés ou prêts bancaires.

La société peut cependant également centraliser toutes les opérations et services financiers de chacune et toutes sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient elle-même, spécialement en recouvrant de dettes échues ou exigibles exclusivement pour le compte de ces dites sociétés.

En général, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Demoulin, H. Janssen, M. Goebel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 91, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

J. Elvinger.

(06590/211/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

L M INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 36.083.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

J. Elvinger.

(06591/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

LUXEMBOURG CONGRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 1, rue du Fort Thüngen.

R. C. Luxembourg B 58.684.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 519, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour LUXEMBOURG CONGRES S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(06594/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

L.C.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Cruchten.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 1999, vol. 312, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 1999.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(06583/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

LORLUX-INTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Tétange.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 1999, vol. 312, fol. 6, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 1999.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(06592/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

LA TOURETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 62.824.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA TOURETTE S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 62.824, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 295 du 30 avril 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 696 du 29 septembre 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Jeanne Gillen, employée privée, demeurant à Dudelange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence de ITL 10.000.000.000,- pour le porter de son montant actuel de ITL 60.000.000,- à celui de ITL 10.060.000.000,- par la création et l'émission de 1.000.000 actions nouvelles de ITL 10.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. - Souscription et libération intégrale en numéraire des 1.000.000 actions nouvelles.

3. - Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix milliards de liras italiennes (ITL 10.000.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante millions de liras italiennes (ITL 60.000.000,-) à celui de dix milliards soixante millions de liras italiennes (ITL 10.060.000.000,-), par la création et l'émission d'un million (1.000.000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des un million (1.000.000) d'actions nouvelles, la société anonyme de droit luxembourgeois CALCHAS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Souscription - Libération

Ensuite la société CALCHAS HOLDING S.A., prédésignée,

ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, a, par sa représentante susnommée, déclaré souscrire les un million (1.000.000) d'actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société LA TOURETTE S.A., prédésignée, de sorte que la somme de dix milliards de liras italiennes (ITL 10.000.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à dix milliards soixante millions de liras italiennes (ITL 10.060.000.000,-) représenté par un million six mille (1.006.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Evaluation de l'augmentation de capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital ci-avant réalisée est évalué à LUF 208.250.000,- (deux cent huit millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J. Gillen, B. D. Klapp, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1998, vol. 839, fol. 18, case 11. – Reçu 2.082.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(06581/239/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

LA TOURETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 62.824.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(06582/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

MARQUES ALIMENTATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rumelange.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 1999, vol. 312, fol. 6, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 1999.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(06598/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

MAISON MODERNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 34.830.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société civile

(06599/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

LUXIPRIVILEGE CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.389.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 25, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(06595/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

LOTTOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.577.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 519, fol. 30, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 15 juin 1998

NOMINATIONS STATUTAIRES*Conseil d'Administration*

- Monsieur François Gengler, demeurant à Ettelbruck
- Monsieur Jean Hardt, demeurant à Luxembourg
- Monsieur René Kremer, demeurant à Bereldange
- Monsieur Jos Lutgen, demeurant à Schieren
- Monsieur Albert Reckinger, demeurant à Niederanven
- Monsieur Henri Roemer, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Wiltz
- Monsieur Nico Schmitt, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Nico Schmitt en tant qu'administrateur de la société.

Commissaire aux comptes

- Monsieur Affi Scherer, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Raymond Streicher, Conseiller fiscal et comptable, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 janvier 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(06593/657/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

LUXTECMA SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.120.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 1999, vol. 312, fol. 13, case 8/1 8/2 8/3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1999.

FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES

Signature

(06596/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

LUXTECMA SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.120.

Rapport du Conseil d'Administration

Le président du Conseil fait rapport sur l'année 1997 en signalant que:

- L'exercice se solde par un bénéfice de 3.822.319,- LUF.
- Le deuxième exercice a confirmé les espérances mises dans la société par les administrateurs.
- L'exercice prochain devrait confirmer les deux premiers, une nouvelle branche d'activité devant être démarrée, la société passera alors de 4 salariés à 6 salariés.

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 1999, vol. 312, fol. 13, case 8/3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg,
le 25 septembre 1998 à 15.00 heures*

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard Wiczoreck administrateur demeurant à F-57330 Kanfen, 53B, rue de la République.

Ce dernier constate que toutes les actions et tous les actionnaires se trouvent présents, de sorte que l'Assemblée peut statuer valablement.

Les points suivants sont à l'ordre du jour:

- 1) Approbation des comptes annuels de l'exercice 1997.
- 2) Décharges aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 3) Affectation du résultat.

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice 1997.

Les états financiers de l'année écoulée 1997 sont approuvés à l'unanimité.

2. Décharges aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale donne décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes.

3. Affectation du résultat.

Le bénéfice de 3.822.319,- LUF est reporté à l'exercice suivant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close à 16.00 heures.

G. Wiezoreck

Le Président

F. Annicaert

Le Scrutateur

C. Kleinclaus

Le Secrétaire

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 1999, vol. 312, fol. 13, case 8/2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(06597/612/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

METALOGIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Au capital social de 500.000,- LUF.

Siège social: L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 1997 ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 1997, enregistrés à Mersch, le 25 janvier 1999, vol. 124, fol. 35, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Y. Scharle

comptable

(06601/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

METAL SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 1, rue Moltert.

R. C. Luxembourg B 19.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 519, fol. 27, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Signature.

(06602/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

MICHAEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 54.487.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MICHAEL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B numéro 54.487, constituée suivant acte reçu le 16 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 326 du 5 juillet 1996, dont les statuts ont été modifiés par acte du 5 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 598 du 19 novembre 1996 et par acte du 10 mars 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Qu'il ressort de la liste de présence que les 42.000 (quarante-deux mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article trois des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

3.1. La société a pour objet principal la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits

par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

2. - Suppression de la référence à la holding dans l'article 1^{er}.

3. - Démission ou révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonctions.

4. - Nomination de nouveaux administrateurs et commissaire aux comptes.

5. - Transfert du siège social au 4, rue de l'Avenir à Luxembourg.

6. - Réduction du capital social souscrit à concurrence de LUF 26.850.000,- (vingt-six millions huit cent cinquante mille francs luxembourgeois), pour le ramener de son montant actuel de LUF 42.000.000,- (quarante-deux millions de francs luxembourgeois) à LUF 15.150.000,- (quinze millions cent cinquante mille francs luxembourgeois), par remboursement aux actionnaires et annulation de 26.850 (vingt-six mille huit cent cinquante) actions.

7. - Modification afférente de l'article 5 des statuts.

8. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée, constatant une erreur d'interprétation matérielle initiale, décide d'abandonner à dater de la constitution de la société, à savoir le 16 avril 1996, le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter à cette date le statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article trois des statuts comprenant l'objet social qui doit être considéré comme ayant dès le début le texte suivant:

3.1. La société a pour objet principal la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la référence à la holding dans l'article 1^{er} pour donner au premier article la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est régi par les présents statuts et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg une société anonyme sous la dénomination MICHAEL INVESTMENTS S.A.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs et le commissaire aux comptes en fonctions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer:

- comme nouveaux administrateurs pour une durée de six ans à dater de ce jour:

1) Monsieur Charles Orsini, administrateur de sociétés, demeurant à F-83700 Saint Raphaël, France.

2) Monsieur Jean-Paul Orsini, administrateur de sociétés, demeurant à F-83600 Frejus, France.

3) Monsieur Emmanuel de Croÿ, conseiller financier, demeurant à Rathkenny House, Rathkenny, Co. Meath, République d'Irlande, également en tant qu'administrateur-délégué, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires

- comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans à dater de ce jour:

BCCB CORPORATE Ltd, une société irlandaise ayant son siège au 79 Glenvara Park, Knocklyon, Dublin 16, République d'Irlande.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse de la société à L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social souscrit à concurrence de LUF 26.850.000,- (vingt-six millions huit cent cinquante mille francs luxembourgeois), pour le ramener de son montant actuel de LUF 42.000.000,- (quarante-deux millions de francs luxembourgeois) à LUF 15.150.000,- (quinze millions cent cinquante mille francs luxembourgeois).

Cette réduction correspond exactement à l'augmentation du capital constatée par acte du ministère du notaire Camille Hellinckx, de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 1997 et s'opérera par annulation des 26.850 (vingt-six mille huit cent cinquante) actions créées à cette occasion, dans les mêmes proportions que leur émission lors de l'augmentation.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer les annulations d'actions et à procéder aux inscriptions requises dans le registre des actionnaires.

Le conseil d'administration est en outre autorisé et requis d'effectuer le remboursement aux actionnaires des (44.940) quarante-quatre mille neuf cent quarante actions de la société de droit français S.A. ORSINI FRÈRES avec siège social à Fréjus (Var) représentant 99,91% (quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-onze pour cent) du capital de cette société, et ce à chacun en fonction de leur apport lors de l'augmentation susvantee.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à LUF 15.150.000,- (quinze millions cent cinquante mille francs luxembourgeois), divisé en 15.150 (quinze mille cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois cent dix mille francs luxembourgeois, compte tenu du paiement du montant du droit non perçu au moment de l'augmentation du capital du 10 mars 1997, les actions n'ayant pas été conservées pendant le délai prescrit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 2CS, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

J. Elvinger.

(06604/211/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

MICHAEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 54.487.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

J. Elvinger.

(06605/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

METAREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 48.192.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 519, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 29 janvier 1999

AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de LUF 417.086 est réparti comme suit:

Affectation à la réserve légale (5%)	LUF 20.854
Apuration de la perte reportée	LUF 226.550
Report sur l'exercice suivant	LUF 169.682
Bénéfice de l'exercice	LUF 417.086

La répartition du résultat est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Signature.

(06603/279/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

PALUTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 8.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

(06627/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

MIWA REAL ESTATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 29.271.

—
AVIS

1. Monsieur Masayoshi Miwa, directeur, demeurant à B-Bruxelles, a été nommé gérant technique jusqu'au 25 mai 1999.

2. Monsieur Flavio Becca, administrateur de sociétés, demeurant à Alzingen, a été nommé gérant administratif pour la même période.

3. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant administratif ou par les signatures conjointes des deux gérants.

4. Suite à une cession de parts sous seing privé, dûment acceptée par la société conformément à l'article 1690 du Code civil, les 40.000 parts de la société sont actuellement réparties comme suit:

a) La société civile L.C.P.S.C.I. avec siège à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er} . . . 39.999 parts sociales
b) Monsieur Masayoshi Miwa, directeur, demeurant à B-1150 Bruxelles, 11, rue Blockmans . . . 1 part sociale

Total: 40.000 parts sociales

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour MIWA REAL ESTATES, S.à r.l.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 4, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06606/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

MONTE CRISTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Soleuvre.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 1999, vol. 312, fol. 7, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 1999.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(06609/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

MORENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.185.

—
DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 1999, volume 839, folio 39, case 6, que la société anonyme holding MORENA S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 48.185, au capital social de ITL 2.000.000.000,- (deux milliards de Lires Italiennes) représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille Lires Italiennes) chacune, intégralement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme MORENA S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(06610/239/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.
